

---

# L'AVENIR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

---

Avis au ministre de l'Éducation  
décembre 1983



Québec 

Avis adopté à la 290e réunion  
du Conseil supérieur de l'éducation  
le 2 décembre 1983

ISBN 2-550-06323-6  
Dépôt légal: quatrième trimestre 1983  
Bibliothèque nationale du Québec

## L'avenir de l'éducation des adultes

Avis adopté à la 290e réunion  
du Conseil supérieur de l'éducation  
le 2 décembre 1983.

### 1. Un peu d'histoire

L'organisation de l'éducation des adultes, comme on la connaît dans ses grandes lignes aujourd'hui, date à peine d'une quinzaine d'années mais il était normal de vouloir procéder à la fin des années 1970 à des ajustements et à des renforcements nécessaires. La mise sur pied puis les travaux de la Commission Jean sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes au Québec ont suscité beaucoup d'espoir et motivé de larges parties de la population habituées à se contenter de peu. Le rapport de la Commission est paru au mois de mai 1982; le gouvernement donnait alors l'assurance qu'il répondrait rapidement aux attentes de la population.

Un comité formé de six ministres devait «recevoir» le rapport et soumettre un plan d'action intersectoriel pour une éducation des adultes «décloisonnée». Mais rien ne ressortit de cette démarche et l'on demanda au Bureau des sous-ministres de l'Éducation de prendre la relève. Seize chantiers de travail furent mis sur pied pour suggérer les bases d'un livre blanc à faire paraître rapidement. Il n'est rien ressorti non plus de ces chantiers et on confia à un comité de fonctionnaires le soin de rédiger un projet de livre blanc annoncé pour le mois de juin 1983. Les résultats de cette nouvelle démarche ne sont pas encore connus.

De telles tergiversations alimentent forcément rumeurs et craintes. Un vent d'insécurité souffle actuellement sur la Direction générale de l'éducation des adultes (D.G.E.A.) du ministère de l'Éducation et dans les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des collèges, tandis que la désillusion s'installe dans les organismes populaires d'éducation et dans les milieux de citoyens concernés.

Par la voix de son président, le Conseil supérieur de l'éducation adressait le 4 octobre 1983 une lettre au ministre de l'Éducation pour lui demander comment il entendait donner suite aux recommandations de la Commission Jean, compte tenu des nombreuses inquiétudes que le silence du ministre occasionnait dans les milieux intéressés. Le Conseil n'a pas encore reçu de réponse à sa demande.

Cette nouvelle démarche du Conseil se situe également dans le prolongement de ses trois avis précédents qui portaient respectivement sur les compressions budgétaires à l'éducation des adultes, sur l'éducation à la coopération comme modèle de développement en éducation populaire et enfin sur les jeunes adultes défavorisés.

## 2. Des changements se font prématurément alors que les discussions n'ont pas eu lieu

Ce climat d'incertitude naît bien sûr du silence qui entoure cette opération cruciale que constitue l'élaboration d'un livre blanc sur l'éducation des adultes mais surtout d'orientations qui se prennent présentement touchant l'organisation de l'éducation des adultes sans qu'elles n'émanent de politiques gouvernementales arrêtées, de décisions officielles ou de discussions publiques comme cela devrait se faire normalement.

**2.1** Le projet de loi sur la restructuration scolaire n'aborde l'éducation des adultes que par trois petits articles (91, 92 et 117) et se montre nettement décevant à cet égard. On affirme que «l'école a pour mission de promouvoir les intérêts sociaux et culturels de la communauté à laquelle elle dispense des services». Pour ce faire, «elle dispense aux adultes les services éducatifs déterminés par la commission scolaire».

Ces articles ont semé la confusion, par le vague de leur formulation, chez les gestionnaires des services d'éducation des adultes de même que chez les intervenants. Peut-être eût-il mieux valu de ne pas parler d'éducation des adultes dans ce projet de restructuration scolaire!

L'éducation des adultes dans l'esprit du livre blanc *Une école communautaire et responsable*, qui a donné lieu au projet de loi, pouvait représenter, certes, un outil de premier plan pour aider les communautés locales à se rendre responsables du projet éducatif de leurs enfants et à concevoir des réponses à leurs propres besoins éducatifs. Ainsi, il serait pensable que les ressources de l'éducation des adultes, particulièrement celles de l'animation communautaire, de l'accueil et référence, de l'éducation populaire sur mesure ou du support aux organismes, puissent être utilisées avec profit pour rendre possible l'atteinte de ces objectifs.

Cependant, envisager que l'ensemble de la préoccupation de l'éducation des adultes soit fractionnée entre chaque «école communautaire» n'est pas réaliste compte tenu de l'ampleur de la tâche et de l'absence de garanties de ressources pour le faire. Heureusement, le projet de loi oublie cet aspect et confirme le rattachement de l'éducation des adultes aux commissions scolaires.

Par ailleurs, on sent déjà qu'une nette orientation d'intégration des services d'éducation destinés aux adultes aux services d'enseignement régulier est en train de faire son chemin, en particulier du côté de la formation générale et de la formation professionnelle. On a uniformisé par exemple les codes identifiant les programmes de cours même si les contenus peuvent être différents.

**2.2** On note le même mouvement au sein du Ministère. On prévoit par exemple, selon les sources dont dispose le Conseil:

- de réaménager les structures de l'éducation des adultes au M.E.Q. dans une perspective de redéploiement des ressources actuellement affectées à la D.G.E.A.,

- de réduire considérablement le mandat de la D.G.E.A.,
- d'adopter bientôt un organigramme illustrant ce transfert des responsabilités de la D.G.E.A. vers les directions générales du M.E.Q.

L'équipe d'aide au développement de la D.G.E.A. est même disparue depuis six mois sans avoir été remplacée ou relogée quelque part. Cette division avait le mandat d'assurer la qualité des approches pédagogiques en fonction des diverses clientèles, elle fournissait les stimulations et le support financier et technique aux projets locaux de développement de la pédagogie et stimulait le perfectionnement du personnel appelé à oeuvrer auprès des adultes.

**2.3** Le document synthèse de la consultation à propos du projet de politique de la formation professionnelle des jeunes indique comme orientation gouvernementale (p. 62) l'abolition de la distinction administrative entre les jeunes et les adultes. De plus, ce projet de politique, pour lequel les colloques régionaux sont déjà tenus dans les différentes régions, annonce qu'elle touchera tout autant la formation professionnelle des adultes que celle des jeunes. La carte provinciale des options professionnelles en fait foi.

**2.4** Le projet de régime pédagogique des collèges propose l'abolition de la distinction entre les étudiants réguliers et les adultes et une diminution des types de diplômes, réduisant d'autant les possibilités de services éducatifs sur mesure ou plus appropriés à certaines clientèles, dont évidemment les adultes.

**2.5** Depuis au moins trois ans, les coupures et les compressions budgétaires à l'éducation des adultes ont occasionné une nette réduction des services éducatifs extrascolaires à la population en éducation socio-culturelle.

Plusieurs activités d'animation communautaire n'ont plus lieu. Plusieurs organismes n'ont pas le financement nécessaire pour louer des locaux ou n'ont plus le support des établissements scolaires. Les services à la collectivité sont presque inactifs faute de ressources. Or, ces services sont parmi ceux qui s'adressent aux groupes de la population les plus désavantagés ou les plus démunis. On ressent une nette tendance à rendre uniformes le mode d'intervention de l'éducation des adultes, celui de l'école traditionnelle avec ses cours magistraux ou encore à faire disparaître graduellement les formes d'éducation populaire qui sortent du cadre ordinaire.

**2.6** On peut observer aussi que la part du Québec dans le budget provincial de l'éducation des adultes diminue proportionnellement par rapport à la contribution du gouvernement fédéral. Si ce mouvement devait continuer, il y a un risque évident que l'éducation des adultes au Québec ne se limite progressivement qu'à la formation professionnelle et, par conséquent, confirme l'omniprésence grandissante de l'influence fédérale en matière de formation au Québec.

### 3. Les orientations sont à débattre d'urgence

Le Conseil ne nie pas la nécessité d'ajuster l'organisation scolaire au Québec à l'évolution de notre société d'abord, en fonction de son avenir ensuite, mais il s'interroge sur le résultat des changements qui s'effectuent dans différents secteurs et qui laissent l'éducation des adultes en porte-à-faux parce qu'on ne l'inclut pas dans l'ensemble des mesures de changement ou parce qu'on semble lui refuser des modes d'action propres.

De l'avis du Conseil, les changements à intervenir dans l'organisation de l'éducation des adultes, au ministère de l'Éducation, dans les commissions scolaires et les collèges, n'auront de sens que si quatre principes sont sauvegardés, sinon renforcés.

Ces principes font partie de ceux qui ont été les plus vigoureusement défendus par la majorité des personnes et des groupes consultés lors des audiences de la Commission Jean:

- l'accessibilité de l'éducation des adultes à l'ensemble de la population selon des critères définis et connus,
- le droit des adultes à des services éducatifs réguliers mais également élargis à leurs besoins particuliers,
- la spécificité de l'éducation des adultes, tant au point de vue pédagogique qu'administratif,
- la participation des adultes à la définition de leurs besoins d'éducation.

Dans cet esprit, le Conseil soumet ici à la discussion quelques interrogations reflétant des préoccupations de la population concernée et des intervenants auprès des adultes. Des réponses à ces questions guideraient sans doute le choix des moyens ou de l'organisation qui pourront être mis en place.

- Si le projet de loi n° 40 était adopté, vu l'imprécision des articles concernant l'éducation des adultes, la diminution du nombre des commissions scolaires, comment se ferait l'articulation administrative et politique de l'éducation des adultes pour plusieurs milieux «responsables»?
- Comment se fera la répartition équitable des ressources éducatives destinées aux adultes entre les régions pour éviter les disparités de services d'un milieu à un autre?
- Jusqu'à quel point les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des collèges pourront-ils offrir des activités éducatives aux groupes de la population qui présentent des besoins particuliers tels les femmes, les jeunes adultes, les analphabètes, les immigrants, les personnes âgées, les personnes handicapées et plus particulièrement celles qui le sont lourdement... si la préoccupation principale des institutions reste l'éducation des élèves et des étudiants ordinaires?

- 
- L'expérience et la compétence accumulées par les intervenants auprès des adultes sauraient-elles être encore mises à contribution de façon rentable si l'éducation des adultes était intégrée globalement à l'enseignement régulier sans possibilité de ressourcement ou d'expérimentation spécifiques?
  - Qu'arrivera-t-il de la formation professionnelle des adultes de chaque milieu si elle est laissée sous la responsabilité presque exclusive du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, qui déciderait de l'apport éducatif de chaque programme?
  - S'il revient aux commissions scolaires et aux collèges le soin de soutenir les organismes populaires de leur milieu, y aura-t-il encore place pour un financement national des organismes volontaires d'éducation populaire (ovep) ou des organismes d'envergure provinciale? Y aura-t-il encore place pour la reconnaissance du rôle primordial et de la nécessaire autonomie des organismes populaires?
  - Vu l'enjeu que représente l'élaboration d'une politique d'éducation des adultes, qu'elle diffère ou non des conclusions de la Commission Jean, a-t-on l'assurance d'une consultation sérieuse auprès de la population avant son adoption?

#### 4. Recommandations

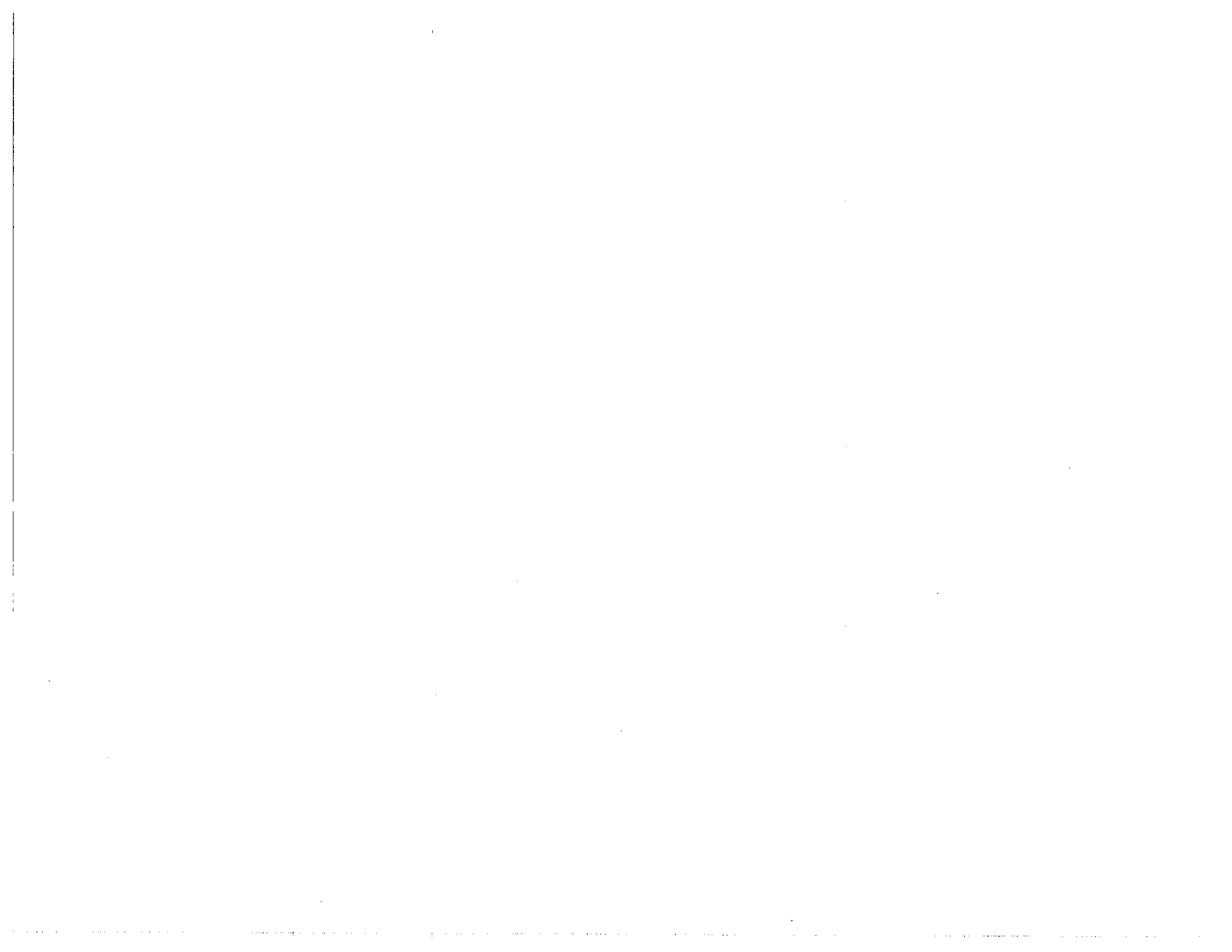
Par l'énoncé de ces questions, le Conseil ne veut pas défendre à tout prix un système ou le statu quo en éducation des adultes. Il ne désire pas non plus indiquer pour l'instant des changements à effectuer.

Il veut exprimer cependant quelques mises en garde contre des décisions d'implanter de nouvelles structures qui pourraient priver de quelque manière la population adulte du Québec de services éducatifs nécessaires voire essentiels. Il y a la nécessité de changements mais ils ne doivent pas, à partir de décisions hâtives ou dictées par des motifs purement économiques, intervenir à tout prix, ni s'instaurer au détriment d'organisations légères, peu coûteuses et qui ont fait leurs preuves.

Aussi le Conseil recommande-t-il au ministre de l'Éducation:

- *de rendre public le plus tôt possible le livre blanc promis sur l'éducation des adultes au Québec,*
- *de s'engager à le soumettre le temps qu'il faut à la consultation publique,*
- *de décréter un moratoire sur tout changement à l'organisation administrative et pédagogique de l'éducation des adultes tant que les décisions gouvernementales ne seront pas clairement rendues.*

De l'avis du Conseil, ces trois conditions sont *maintenant* impératives pour que tout changement à l'éducation des adultes ait un sens.





## CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

### Président

Claude BENJAMIN  
Sainte-Foy

### Vice-président

Lucien ROSSAERT  
Secrétaire général et  
directeur des services aux  
étudiants à la C.S. Richelieu-  
Valley, Mont-St-Hilaire

### Membres

Louis BALTHAZAR  
Professeur titulaire  
Université Laval  
(présentement en année  
sabbatique) — Montréal

Daniel BARIL  
Enseignant en éducation  
humaine et sociale et  
président du mouvement  
laïque québécois — Montréal

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ  
Membre de l'A.F.E.A.S.  
Rimouski

Jean-Guy BISSONNETTE  
Président du Comité catholique  
Longueuil

Jules BÉLANGER  
Professeur au Cégep de la  
Gaspésie — Gaspé

Raymond BERNIER  
Coordonnateur des ventes et de  
la mise en marché, Groupe Samson  
Beauport

Claude CAPISTRAN  
Directeur général  
Commission scolaire de Varennes  
Sorel

Claude DUCHARME  
Directeur québécois des  
Travailleurs Unis de  
l'Automobile — Montréal

Joan FITZPATRICK  
Conseillère pédagogique pour les  
milieux défavorisés à la  
C.E.P.G.M. — Montréal

Henri GERVAIS  
Technicien en laboratoire  
de photos  
Radio Canada  
Brossard

Pierrette GIRARD-FRARE  
Directrice de l'école secondaire  
Joseph-Charbonneau  
Duvernay — Laval

Alain LARAMÉE  
Chargé de cours en communication  
et étudiant en doctorat  
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE  
Présidente du Comité protestant  
Hudson Heights

Rosaire MORIN  
Économiste et écrivain  
Montréal

Monique MUS-PLOURDE  
Membre de comités de parents  
Montréal

Yvan PELLETIER  
Directeur  
École institutionnelle Mgr-Boucher  
Kamouraska

Ann ROBINSON  
Professeur de droit,  
Université Laval  
St-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON  
Secrétaire général  
C.S.R. Carignan  
Tracy

Françoise SIMARD  
Enseignante en histoire et  
enseignement religieux  
Polyvalente Dominique-Racine  
Chicoutimi

Victor TÉBOUL  
Directeur de la Revue Jonathan  
Montréal

Secrétaire  
Raymond PARÉ

## COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

### Président

Claude DUCHARME  
Directeur québécois des  
Travailleurs Unis de l'Automobile  
Montréal

### Membres

Raymond BOLLA  
Directeur du Service de l'éducation  
des adultes, C.S. de Lakeshore et  
Baldwin-Cartier — Beaconsfield

Liliane LABELLE  
Conseillère pédagogique  
Montréal

Yolande LAVIOLETTE  
Professeur en techniques  
administratives  
Collège Montmorency  
Montréal

Murielle L. LEBRET  
Présidente-directrice générale  
Comité pour l'Intégration des  
personnes handicapées du Québec  
Montréal

Michel LEMIRE  
Directeur de la planification et  
du développement des ressources  
humaines, Sidbec-Dosco Inc.  
Longueuil

Madeleine NADEAU  
Coordonnatrice de l'éducation  
aux adultes, Collège François-  
Xavier-Garneau  
Saint-Nicolas

Michelle H. OUELLET  
Coordonnatrice des programmes  
de formation  
Association féminine d'éducation  
et action sociale — Saint-Jérôme

Fernand PALIN  
Directeur, Service de l'éducation  
des adultes, C.S. de Chicoutimi  
Jonquière

Gérard-A. PELLETIER  
Responsable de l'information  
sur les études universitaires  
pour les adultes  
Université Laval  
Québec

Madeleine PRÉCLAIRE  
Professeur de philosophie  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Montréal

Jacques PROULX  
Professeur  
Département de psychologie  
Université de Sherbrooke  
Victoriaville

Norbert RODRIGUE  
Responsable du Centre de  
formation (C.S.N.)  
Pointe Du Jourd Nord, Lavaltrie

Sylvie ST-PIERRE-BABIN  
Directrice — Conseil des  
coopératives de l'Outaouais  
Gatineau

Marie-Paule D.  
VAILLANCOURT  
Professeur, Centre Katimavik,  
C.S. Sainte-Croix  
Montréal

Coordonnateur  
Jean-Pierre LAMOUREUX



